

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO,

Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI

M. ZILIO	Mme DAVID-GITTON	M. MALAPERT
M. VIGLI	Mme PAGES	Mme CALERO
Mme DESFONDS-FARJON	Mme JOUVE-LAVOLE	M. DUMAS
M. MARECHAL	M. BERNE	Mme HENON
Mme ARNAUD	Mme ROUBY	
Mme GUTIEREZ	Mme AMALLOU	
M. AUZAS	M. MARROSU	
Mme BOUCLET	M. LORANDIN	
M. SAEZ	Mme BLACHIER BAIARDI	
M. RACAMIER	M. RAOUX	
Mme AUTRAN-BLANC	M. MORAND	
M. GABRIEL	Mme BOMPARD	

Représenté(es) :

M. BLANC
M. BERBIGUIER
Mme BOUCHE
M. MICHEL

par M. ZILIO
par M. GABRIEL
par Mme BOUCLET
par Mme CALERO

Absent(s) :

Mme FOURNIER

QUESTION N° 1 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de nommer Mme BLACHIER-BAIARDI, Secrétaire de Séance.

A l'Unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, M. MICHEL, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 2 – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021 - PROCES-VERBAL - APPROBATION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 novembre 2021.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 3 – CONVENTION DE GESTION DE LA DEUXIEME SALLE DE CINEMA SITUEE AU SEIN DE "LA M@NUFACTURE" - C.C.R.L.P. / VILLE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention de gestion de la salle de cinéma située au sein de « La M@nufacture » à passer avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.).

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 4 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION VILLE DE BOLLENE / CINEBOL

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'abroger la convention en cours établie du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023,

- d'adopter la convention à passer avec l'association CINEBOL pour la mise à disposition à titre gracieux, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, des deux salles de cinéma, dans le cadre de son activité statutaire,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 5 – MODIFICATION TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS - CREATIONS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- d'approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 6 – MODIFICATION DES DELIBERATIONS PORTANT SUR LA MISE EN OEUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE - MISE EN CONFORMITE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son avis sur la proposition énoncée ci-dessus,
- d'adopter la mise en œuvre du Complément Indemnitaire Annuel conformément à la réglementation.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 7 – PROTOCOLE GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL - MISE EN CONFORMITE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son avis sur la proposition énoncée ci-dessus,
- d'adopter le nouveau règlement du temps de travail annexé.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 8 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.)

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention de mise à disposition à passer avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.), aux conditions énoncées ci-dessus.

Cette mise à disposition donnera lieu à remboursement.

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 9 – PLAN DE RELANCE NUMERIQUE - CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe à passer avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse (D.S.D.E.N. 84) aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 10 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de Vaucluse, la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) de Vaucluse, les communes de Lamotte du Rhône, Lapalud, Mondragon et Mornas et la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

Il est à noter que pour mener à bien les objectifs qu'elle définit, un comité de pilotage et un comité technique devront être mis en place. Conclue pour une durée de 5ans, à savoir du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, elle pourra être reconduite de façon expresse.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 11 – ENFANCE / JEUNESSE - SERVICE EN LIGNE CONSULTATION DU QUOTIENT FAMILIAL - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / CAISSE M.S.A. ALPES VAUCLUSE - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention de service relative à l'habilitation à la consultation du quotient familial des allocataires M.S.A. à passer avec la Caisse M.S.A. Alpes Vaucluse aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur.

Conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature, elle pourra être reconduite tacitement pour une période d'un an.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 12 – CONVENTION SERVICE COMMUN ACTIONS JEUNESSE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les termes de la convention relative au service commun actions jeunesse telle qu'annexée à la présente délibération,

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 13 – CONTRIBUTION VILLE AU S.M.D.V.F. - TRAVAUX DE DEBROUSSAILLEMENT PISTES DU BARRY ET TRAVAUX D'ENTRETIEN DE DEFENSE FORESTIERE CONTRE L'INCENDIE

Il est proposé à l'assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'accorder le versement d'une contribution financière de la commune au syndicat Mixte de Défense et Valorisation Forestière (S.M.D.V.F.), pour l'année 2022, d'un montant maximal de 4 263,84 € (T.T.C.) correspondant à la réalisation des travaux de mise aux normes et de débroussaillage sur les voies ouvertes à la circulation publique situées dans les massifs forestiers et ceux concernant les travaux sur les pistes D.F.C.I (Défense Forestière Contre l'Incendie).

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de cette opération.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 14 – UTILISATION DU STADE COMMUNAL JACQUES ANQUETIL - CONVENTION VILLE / CONSEIL REGIONAL P.A.C.A.

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention à passer avec le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (P.A.C.A.) relative à la mise à disposition du stade Jacques ANQUETIL au lycée Lucie AUBRAC, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 15 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ANCIENNE ECOLE DE SAINT FERREOL VILLE DE BOLLENE / ASSOCIATION L'OUTIL EN MAIN - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention à passer avec l'association « L'Outil en main » relative à la mise à disposition de l'ancienne école de Saint Ferréol,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 16 – OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 - DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES A L'INTERDICTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'autoriser, par type de commerces de détail, l'ouverture des dimanches pour l'année 2022 tel que précisé ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 17 – COMITE DE QUARTIER DE BOLLENE ECLUSE - COMPLEMENT SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé d'attribuer un complément à la subvention annuelle de fonctionnement de l'association « Comité de quartier de Bollène Ecluse » afin de la soutenir dans son action,

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de voter un complément à la subvention annuelle de fonctionnement 2021 pour l'association « Comité de quartier de Bollène Ecluse » d'un montant total de mille deux cents euros (1 200 €) pour l'exercice 2021.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 18 – BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la décision modificative n° 3 du Budget Principal 2021 de la commune de Bollène, équilibrée par section, en dépenses et en recettes, aux conditions énoncées ci-dessus,
- de modifier le Budget Principal 2021 de la commune de Bollène comme précisé ci-dessus.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 19 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la décision modificative n° 2 du Budget assainissement 2021 de la commune de Bollène, équilibrée par section, en dépenses et en recettes, aux conditions énoncées ci-dessus,
- de modifier le Budget assainissement 2021 de la commune de Bollène comme précisé ci-dessus.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 20 – BUDGET PRINCIPAL - CONSTITUTION DE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Il est proposé à l'Assemblée :

- de constituer une provision de 12 000 € sur le Budget Principal de la commune,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 21 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - CONSTITUTION DE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Il est proposé à l'Assemblée :

- de constituer une provision de 1 800 € sur le Budget Annexe Assainissement de la commune,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 22 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - CONTRIBUTION 2021 DU BUDGET GENERAL AU TITRE DES EAUX PLUVIALES

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'autoriser le versement de la contribution du Budget Général au Budget Annexe Assainissement, au titre des eaux pluviales, à hauteur de 201 000 € pour l'année 2021, correspondant à 30 % des charges d'amortissement technique et intérêts des emprunts réalisés en 2021.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 23 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022, hors Restes A Réaliser (R.A.R.), dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du Budget Primitif Annexe du service de l'Assainissement, pour un montant maximum de :

189 000 € pour le Budget Annexe du service de l'Assainissement

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 24 – BUDGET PRINCIPAL - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022, hors Restes A Réaliser (R.A.R.), dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du Budget primitif Principal, pour un montant maximum de :

1 290 000 € pour le Budget Principal

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 25 – PROJET DE CREATION D'UN "ATELIER DE MAINTENANCE DES CONTENEURS 2" AMC2 SUR LE SITE NUCLEAIRE DU TRICASTIN SUR LA COMMUNE DE PIERRELATTE - DEMANDE D'AUTORISATION DE MODIFICATION SUBSTANTIELLE ET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DE L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE INB N° 178, DENOMMEE "PARC URANIFERES DU TRICASTIN" - AVIS

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le projet de création d'un « atelier de maintenance des conteneurs 2 » AMC2 située sur le site nucléaire du Tricastin sur le territoire de la commune de Pierrelatte, demande d'autorisation de modification substantielle et de modification du périmètre de l'installation nucléaire de base INB n° 178, dénommée « Parcs uranifères du Tricastin », la zone concernée devant passer du périmètre de l'INB n° 93 à celui de l'INB n° 178,
- de préciser qu'aucune observation n'est émise par la Ville de Bollène.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 26 – DOSSIER DE DEMANDE DE DEMANTELEMENT DE L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE (INB) N° 157, DENOMMEE "BASE CHAUDE OPERATIONNELLE DU TRICASTIN" (B.C.O.T.) SITUEE SUR LE SITE DU TRICASTIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BOLLENE, DANS LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE, PRESENTEE PAR LA SOCIETE E.D.F. - CONSULTATION AVANT ENQUETE PUBLIQUE - AVIS

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le projet de démantèlement de l'INB n° 157 (B.C.O.T.) sur le site du Tricastin dans le cadre du projet de mise à l'arrêt définitif et du démantèlement du site,
- de préciser qu'aucune observation n'est émise par la Ville de Bollène.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés
